Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231204-BC2023-289-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/12/2023

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 04 DÉCEMBRE 2023

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET REVITALISATION

ZAC des Forts à Cherisy : autorisation de vente d'un terrain à la SCI VGC Invest

N°BC2023-289

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de présents	20
Nombre de pouvoirs	2
Votants	22
Secrétaire de séance : Jean-Louis RAFFIN	

L'an 2023, le 04 décembre à 18 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 28 novembre 2023, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE LES RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

Étaient excusés :
Loïc BARBIER (BREZOLLES), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Pierre SANIER (BU), Talal ABDELKADER (DREUX), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux commercialise du foncier à vocation économique dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Forts à Chérisy.

Dans le cadre de la commercialisation des terrains de cette zone d'activité économique, le prix proposé est de 45 € HT/m², conformément au prix approuvé dans la délibération n°CC2023-117 du conseil communautaire du 22 mai 2023.

Récemment, la société BETASET s'est rapprochée de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux afin de se porter acquéreur d'un terrain d'environ 3 486 m², constituant le lot 14 de la Zone d'Aménagement Concerté des Forts à Chérisy.
Par courrier en date du 22 septembre 2023, la société BETASET a fait part de son engagement d'acquérir ledit terrain.

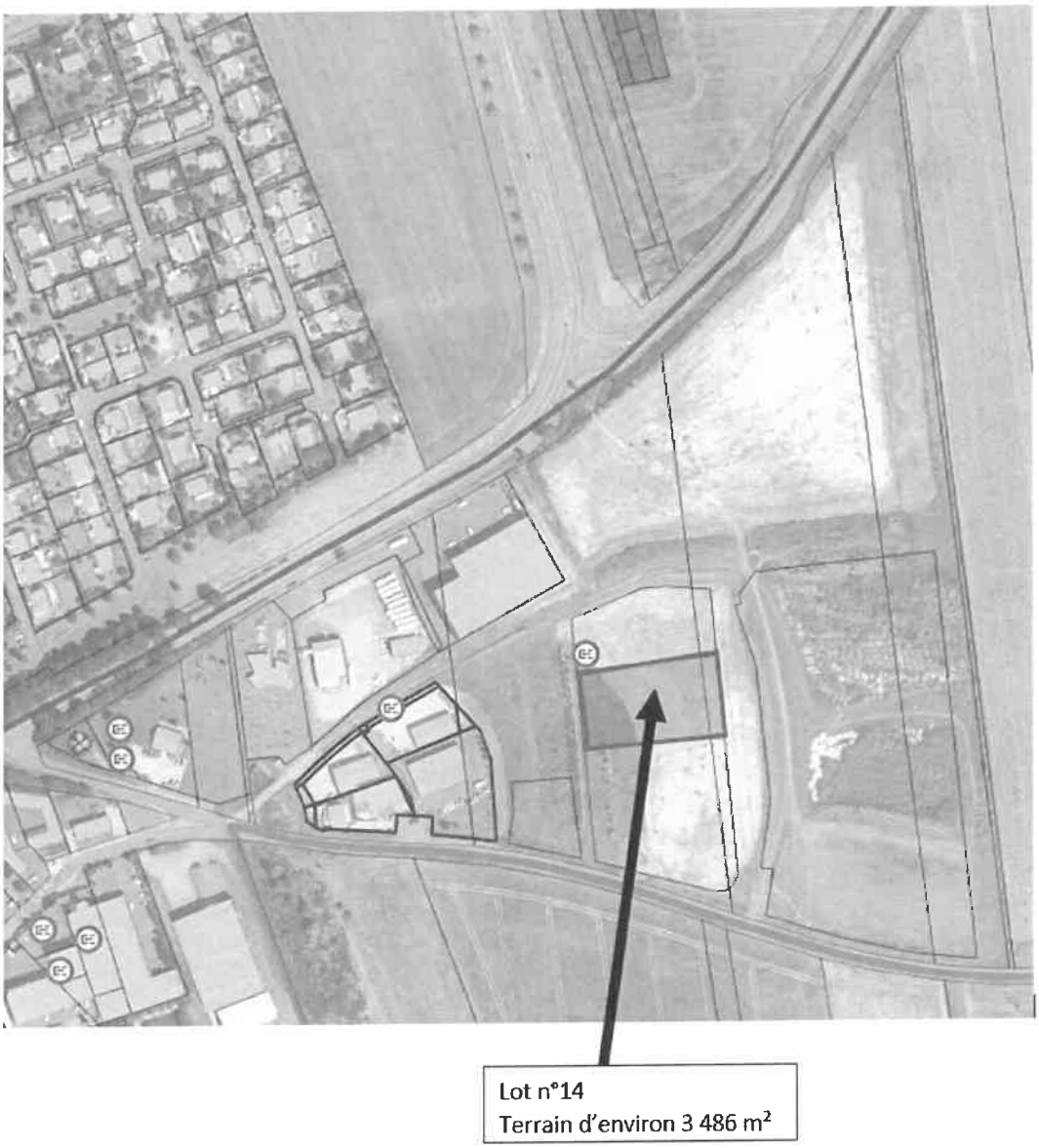
Cette société est basée à Houdan et a été créée en 1991 par Monsieur Gilles CHRETIENNOT. Elle est un fournisseur français de pièces détachées pour véhicules de collection anglais.

Le projet est estimé à 800 000 € HT.

Une autre société portera l'investissement et la promesse de vente sera conclue au bénéfice de la SCI VGC INVEST.

France Domaine, dans un avis en date du 31 octobre 2023, a estimé ce terrain au prix de 25 € HT/m².

Aussi, il est proposé de vendre le lot 14, terrain d'environ 3 486 m², parcelles cadastrées ZN205 et ZN208 sur la ZAC des Forts à Chérisy au prix de 45 € HT/m², conformément à la délibération mentionnée ci-dessus, soit 156 870 € HT auquel il conviendra d'ajouter 31 374 € de TVA sur le prix, pour un total de 188 244 € TTC.



VU le 9° de la délibération n°2021-75 du 12 avril 2021 portant délégation du conseil au bureau ;
VU la délibération n° CC2023-117 du conseil communautaire du 22 mai 2023 ;
VU l'avis de France Domaine du 31 octobre 2023.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVER la vente du lot 14 d'environ 3 486 m², correspondant aux parcelles cadastrées ZN205 et ZN208 sur la ZAC des Forts à Chérisy, au prix de 45 € HT/m², soit 156 870 € HT, auquel il conviendra d'ajouter 31 374 € de TVA sur le prix, pour un total de 188 244 € TTC, à la SCI VGC INVEST ou toute société s'y substituant ;
ARTCLE 2 : AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'avant contrat de vente, l'acte de vente et tous documents y afférents.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 05/12/2023

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 05/12/2023

Gérard SOURISSEAU
Président

Jean-Louis RAFFIN
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.